



SÉANCE SPÉCIALE DU 23 NOVEMBRE 2005

À une séance spéciale tenue le mercredi 23 novembre 2005, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRE:

- 1- Adoption de l'ordre du jour

ÉTUDE:

- 2- Avis de motion d'un règlement de régie interne
- 3- Avis de motion d'un règlement de régie interne
- 4- Avis de motion d'un règlement de régie interne
- 5- Nomination des cadres et autres ressources humaines
- 6- Représentation auprès du comité de transition
- 7- Période de questions du public
- 8- Clôture de la séance spéciale



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-001, point no 1, séance spéciale 23 novembre 2005

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 novembre 2005 soit accepté et qu'il y soit apporté unanimement les ajustements, précisions ou modifications suivantes :

5. Nomination des cadres et autres ressources humaines
 - 5a : Directeur du Service de l'urbanisme
 - 5b : Trésorière
 - 5c : Greffier
 - 5d : Directeur général
 - 5e : Directeur du Service des travaux publics
 - 5f : Attaché politique
6. Autres
 - 6a : Représentation auprès du comité de transition
 - 6b : Autorisation d'appel d'offres pour un système de gestion financière
 - 6c : Demande pour le parc industriel François-Leclerc

QUE constat unanime soit fait que l'avis de convocation a été acheminé conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et au surplus y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2005-001, point no 2, séance spéciale du 23 novembre 2005

Avis de motion avec dispense de lecture est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour objet de déterminer les règles de régie interne des séances du conseil.



3- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE COMMISSION PERMANENTE POUR LA SURVEILLANCE ET L'ADMINISTRATION

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2005-002, point no 3, séance spéciale du 23 novembre 2005

Avis de motion avec dispense de lecture est, par les présentes, donné par M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour objet d'établir une commission permanente pour la surveillance et l'administration.



4- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET L'ALLOCATION DE TRANSITION

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2005-003, point no 4, séance spéciale du 23 novembre 2005

Avis de motion sans dispense de lecture est, par les présentes, donné par M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour objet de déterminer des règles pour le traitement des personnes élues.



5a- NOMINATION – DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-002, point no 5a, séance spéciale du 23 novembre 2005

CONSIDÉRANT la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE M. Pierre Boulanger soit nommé directeur du Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la durée et avec le traitement mentionnés dans le contrat joint à cette résolution et déposé au greffe de la Ville. Celui-ci fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5b- NOMINATION – TRÉSORIÈRE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-003, point no 5b, séance spéciale du 23 novembre 2005

CONSIDÉRANT la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE Mme Manon Lemay soit nommée trésorière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la durée et avec le traitement mentionnés dans le contrat joint à cette résolution et déposé au greffe de la Ville. Celui-ci fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5c- NOMINATION – GREFFIER

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-004, point no 5c, séance spéciale du 23 novembre 2005

CONSIDÉRANT la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT le rapport du sous-comité de transition : organigramme et ressources humaines pour le poste de greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE M^e Jean-Pierre Roy soit nommé greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la durée et avec le traitement mentionnés dans le contrat joint à cette résolution et déposé au greffe de la Ville. Celui-ci fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5d- NOMINATION – DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-005, point no 5d, séance spéciale du 23 novembre 2005

CONSIDÉRANT la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE le contrat dont il est fait mention dans la présente résolution a été préparé et entériné par le comité de transition de l'agglomération de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE M. Mohamed A. Madène soit nommé directeur général de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la durée et avec le traitement mentionnés dans le contrat joint à cette résolution et déposé au greffe de la Ville. Le contrat a été préparé et entériné par le comité de transition de l'agglomération de Québec en date du 6 septembre 2005. Celui-ci fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté par les élus votants



5e- NOMINATION – DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-006, point no 5e, séance spéciale du 23 novembre 2005

CONSIDÉRANT la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT le rapport du sous-comité de transition : organigramme et ressources humaines pour le poste de directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE M. Mathieu Grondin soit nommé directeur du Service des travaux publics de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la durée et avec le traitement mentionnés dans le contrat joint à cette résolution et déposé au greffe de la Ville. Celui-ci fait partie de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5f- NOMINATION – ATTACHÉ POLITIQUE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-007, point no 5f, séance spéciale du 23 novembre 2005

CONSIDÉRANT la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE M. Jean-Claude Desroches soit nommé attaché politique de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la durée et avec le traitement mentionnés dans le contrat joint à cette résolution et déposé au greffe de la Ville.

Adopté par les élus votants

Les élu(e)s pour les districts 4-5-6 votent contre.

Le maire et les élu(e)s pour les districts 1-2-3 votent pour.



6b- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR UN SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-009, point no 6b, séance spéciale du 23 novembre 2005

CONSIDÉRANT la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE M. Mohamed A. Madène, directeur général, soit autorisé à procéder au lancement d'un appel d'offres public relatif à l'acquisition d'équipements et d'outils nécessaires à la gestion comptable de la Ville. Le directeur général peut requérir les services techniques nécessaires à la mise en œuvre d'un tel appel d'offres.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6c- DEMANDE POUR LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-010, point no 6c, séance spéciale du 23 novembre 2005

CONSIDÉRANT la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT l'adoption imminente par le gouvernement du Québec du décret d'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT le rôle important que la ministre des Affaires municipales et des Régions dans la détermination du partage des biens et des compétences d'agglomération ou de proximité;

CONSIDÉRANT l'intérêt public et le caractère équitable de confier à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures la compétence sur les espaces industriels existants sur son territoire et notamment le parc industriel François-Leclerc;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions de recommander au gouvernement du Québec que les immeubles du parc industriel François-Leclerc et les infrastructures qui le desservent, relèvent de la compétence de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande au comité de transition de la Ville de Québec son appui à cette demande comme étant une condition afin de faciliter la transition entre les administrations municipales successives.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

POINT NO 7, séance spéciale du 23 novembre 2005



8- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-011, point no 8, séance spéciale du 23 novembre 2005

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 23 novembre 2005 à 20 h 18 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6a- REPRÉSENTATION AUPRÈS DU COMITÉ DE TRANSITION

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-008, point no 6a, séance spéciale du 23 novembre 2005

CONSIDÉRANT la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE MM. Mohamed A. Madène, directeur général, et Pierre Boulanger, directeur de l'urbanisme, soient autorisés à représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures aux comités de transfert des différents groupes ou syndicats d'employés dont la Ville a besoin.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

La séance a été prolongée pour inclure le présent point étant donné que, bien qu'inscrit à l'ordre du jour, son traitement a été omis lors de la séance proprement dite. Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation nécessaire à l'inclusion et acceptent de traiter de ce point séance tenante.

Me Marcel Corriveau, maire

Mohamed A. Madène, greffier par intérim